# Indépendants : le scenario de la couverture médicale se précise

Compte Test - 2014-07-15 18:25:00 - Vu sur pharmacie.ma

La couverture sociale et médicale des indépendants concerne une population assez disparate de 5,8 millions de personnes: 42% sont des exploitants agricoles, 22,5% sont des artisans, 21,1% des commerçants alors que la catégorie des professions libérales ne représente que 2%.

La couverture des indépendants a même fait l'objet d'une étude de l'Agence nationale de l'assurance maladie, laquelle aurait été transmise depuis quelques semaines au gouvernement. La CNSS qui devrait gérer cette couverture a également établi une feuille de route qui compte certains principes à respecter pour assurer la pérennité et la viabilité de la couverture des travailleurs non salariés.

Pour la caisse, deux risques seulement devraient être couverts: la maladie et la retraite. Un choix qui s'explique par la faible capacité de financement des différentes catégories socioprofessionnelles. Les enquêtes réalisées jusque-là ont également démontré que ces deux risques constituent les principales revendications des indépendants.

Cette couverture devrait également être obligatoire et gérée de manière distincte du régime général. De même, l'adhésion des différentes catégories socioprofessionnelles devrait être progressive. D'abord, l'intégration immédiate et totale des catégories organisées. Ensuite, à chaque fois qu'une profession s'organise, elle devrait intégrer cette couverture. La CNSS recommande aussi de conditionner le bénéfice des prestations par le paiement effectif des cotisations.

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

15 Juillet 2014

Le Ministère de la Santé communique ce qui suit :

-Après avoir appris l'existence d'un site web qui propose au public le service de réalisation de test d'ADN de paternité et de parenté,

-Vu que le service proposé par le site web comporte des risques graves liés à l'absence d'encadrement juridique, du fait qu'il n'obéit pas au contrôle et à l'encadrement du juge tel qu'il est en vigueur dans notre pays pour ce genre de test,

-Vu que la circulation du kit de prélèvement pour ce test, entre le client et le site web, se fait par messagerie ordinaire, ce qui le soumet aux risques et le prive des garanties juridiques, de la qualité scientifique et de confidentialité.

Le Ministère de la Santé a décidé de saisir le Ministère de la Justice et des Libertés afin de prendre les mesures adéquates eu égard aux risques et conséquences juridiques et scientifiques que revêt le service proposé par le site web.

De ce fait, le Ministère de la Santé tient à avertir la population sur les risques liés à la réalisation des tests ADN telle que proposée par le site web, et invite les désireux de faire ces tests à respecter les procédures en la matière en vigueur dans notre pays.